



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4668

Re Lyon Nous 2019 : conventions de mise à disposition de locaux

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINIE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4668 - RE LYON NOUS 2019 : CONVENTIONS DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX (DIRECTION DES
EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Lyon organise la 5^e édition de
l'évènement « Re Lyon Nous ».

« Re Lyon Nous » est un événement gratuit et accessible à tous, qui se déroulera le
dimanche 16 juin 2019. Il s'agit de proposer aux équipes inscrites, en famille ou entre
amis, de parcourir Lyon tout en participant à des activités ludiques, sportives et
culturelles dans plusieurs lieux emblématiques de la ville.

Les participants devront résoudre une nouvelle énigme qui constitue le fil conducteur de
la journée. Elle conduira ainsi les participants dans certains lieux incontournables de la
ville puisque l'intérêt est de les faire cheminer sur des sites remarquables, parfois
inconnus des Lyonnais eux-mêmes et ainsi leur faire (re)découvrir Lyon.

« Re Lyon Nous » est une journée dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans
aucune obligation de performance et de classement.

Les parcours emprunteront différents sites et notamment :

- le Musée des Moulages de l'Université Lumière Lyon 2,
- le Site de la Manufacture des Tabacs de l'Université Jean Moulin Lyon 3,
- l'association Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et autres
activités à Lyon 3^e,
- la SEPR Entreprises et Formations à Lyon 3^e.

A ce titre, nous vous présentons aujourd'hui des conventions de mise à disposition de
locaux établies entre la Ville de Lyon et ces quatre établissements, afin de fixer les droits
et obligations respectifs des parties signataires, et ainsi garantir le bon déroulement de
l'édition 2019 de « Re Lyon Nous ».

Vu lesdites conventions de mise à disposition de locaux ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 3^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse -
vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'association Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment et autres activités et la SEPR entreprises et formations sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT